



Annulation location saisonnière par le propriétaire, sans raison

Par **GERANIUM**, le **30/08/2019** à **15:05**

Nous avons réservé par Aritel le 1er janvier 2019 une location estivale à Orange du 20 juillet au 17 août 2019, avec un premier règlement de 651 € puis le complément le 13 juin 2019 pour 1 750 €. Nous n'avons jamais eu les précisions complémentaires de la part du propriétaire ni son nom, uniquement sous Chantal et christian !

15 jours avant notre entrée dans les lieux, le propriétaire a annulé sans raison et sans information notre location estivale de 28 nuitées (1 mois) réservée et payée sur le site abritelhomeaway par remboursement des sommes engagées. cette décision fait suite à notre demande de la réception d'un contrat de bail.

A notre question d'en savoir plus, il nous a été répondu le lendemain : Annulation ferme et définitive pour éviter des relations conflictuelles avec le vacancier.

Très choqués, nous avons été obligés de retrouver une location pour les mêmes dates dans les environs mais plus élevée de 1000 € sans compter le préjudice moral subi ayant toujours loué chez des propriétaires 3 à 4 saisons d'affilée.

Pour Préjudice financier et moral, après 3 essais de conciliation restés sans réponse, nous avons assigné le propriétaire au tribunal d'instance de la ville où se trouve cette location.

Quels sont les articles du code civil du tourisme qui nous permettraient d'argumenter lors de la session qui se déroulera le 7 octobre au tribunal d'Orange?

Merci